

La CES et IndustriAll invitent leurs membres à faire office d'ambassadeurs REACH dans les entreprises (27.06.12)

La Confédération européenne des syndicats (CES) et IndustriAll sont convaincus de l'importance de la nouvelle réglementation européenne sur les substances chimiques (REACH). C'est la raison pour laquelle ils invitent leurs organisations membres à attirer l'attention des employeurs sur leurs responsabilités, via une nouvelle campagne en collaboration avec l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

La CES et IndustriAll lancent une autre vaste campagne d'information destinée aux entreprises qui commercialisent ou utilisent des substances chimiques. Cette nouvelle campagne débute à l'occasion de la 8ème conférence annuelle syndicale sur les produits chimiques et la protection des travailleurs (Bruxelles, 26-27 juin) qui rassemble des délégués venus de toute l'Europe. Les deux syndicats européens envisagent de mobiliser toutes leurs organisations membres et leurs milliers de représentants élus dans les entreprises européennes afin d'attirer l'attention des employeurs sur leurs obligations en vertu du règlement REACH.

REACH stipule que les entreprises doivent enregistrer auprès de l'ECHA tous les produits chimiques qu'ils fabriquent ou importent en quantités supérieures à une tonne par an afin de démontrer qu'ils peuvent être utilisés en toute sûreté.

Trop d'entreprises de l'UE, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), ne connaissent toujours pas ces obligations, et pourraient finir par être sanctionnées ou voir certaines de leurs lignes de production arrêtées par l'autorité de surveillance nationale si elles ne s'y conforment pas à temps.

La prochaine date limite – le 31 mai 2013 – est proche. C'est pourquoi la CES et IndustriAll comptent sur toutes leurs organisations membres en Europe pour transmettre aux employeurs un feuillet d'information rédigé en collaboration avec l'ECHA et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, qui soutiennent toutes deux la campagne.

Le feuillet d'information contient une liste simple des actions à mener par les entreprises qui importent, produisent ou utilisent des substances chimiques afin d'être en conformité avec la législation européenne.